

non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux séismes des 16 et 17 juin 2023



Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

Nous vous informons que la commune de Frontenay-Rohan-Rohan continue les démarches afin d'être enfin reconnue en état de catastrophe naturelle suite au séisme du 16 juin 2023.

Pour cela, merci à toutes personnes, ayant déjà fait une déclaration en mairie et qui ont constaté un aggravement des dégâts ou de nouvelles dégradations, de bien vouloir nous en faire part soit par courrier postal soit par mail accompagné de photos à l'adresse suivante : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr ou urbanisme@frontenay-rohan-rohan.fr

Vous pouvez également nous faire part d'une éventuelle expertise par votre assureur.

L'idée étant d'avoir un maximum de nouvelles données de la part des sinistrés pour appuyer la demande de la mairie.

Bien cordialement,

Olivier Poiraud
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan

RE COURS GRACIEUX SEISME

Nous avons eu le regret de vous informer par mail et communiqué que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été rejetée par la commission interministérielle compétente pour le séisme et secousses secondaires des 16 et 17 juin 2023. ”

La commune de Frontenay-Rohan-Rohan s'est quant à elle engagée à mener un recours administratif gracieux contre l'arrêté du 31 janvier 2024, afin de permettre une nouvelle appréciation par la commission interministérielle de l'intensité de ce phénomène naturel.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir remplir avant le 24 mars un formulaire d'évaluation des effets du séisme afin de mettre en lumière auprès de l'autorité compétente l'étendue et la gravité des préjudices qui ont été subis.

Nous comptons sur votre mobilisation pour remplir ce formulaire et donner toutes les chances à notre commune d'être reconnue en état catastrophe naturelle.

Formulaire d'évaluation des effets du séisme des 16 et 17 juin 2023

S'abonner

www.frontenay-rohan-rohan.fr

